

DEMANDE DE PLAN DE GESTION 2010/2011

A RETOURNER

AVANT LE 5 MARS 2010 DERNIER DELAI

à la Fédération Départementale des Chasseurs
de la Saône et Loire
Le Moulin Gandin – Vézizet – 71260 VIRE

ESPECE : SANGLIER

Identité du demandeur pour la campagne 2009/2010

N° d'adhérent :

I- IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

N° de demandeur sanglier :

UG :

Identité du demandeur pour la campagne 2010/2011
(si changement)

Nom – prénom :

Société de chasse :

Adresse :

Téléphone :

Qualité :

- propriétaire
- locataire du droit de chasse
- mandataire du détenteur du droit de chasse

II- TERRITOIRE DE CHASSE

Superficie

Par rapport à la campagne précédente, la surface de votre territoire de chasse :

- est restée la même : les superficies prises en compte pour la campagne 2009-2010 sont celles qui figurent dans le tableau n° 1.
- a augmenté : veuillez compléter le tableau n° 2 pour la totalité de votre territoire.
- a diminué : veuillez compléter le tableau n° 2 pour la totalité de votre territoire.

Tableau n° 1

Commune(s)	Superficies en hectares prises en compte pour la campagne 2009-2010 et déclarées pour la campagne 2010-2011				Total
	Bois	Landes Friches	Plaine (Cultures Prairies Vignes...)	Autres	
Total					

Tableau n° 2

Commune(s)	Superficies en hectares déclarées pour la campagne 2010-2011				Total
	Bois	Landes Friches	Plaine (Cultures Prairies Vignes...)	Autres	
Total					

Toute modification du territoire de chasse doit être justifiée par la production de justificatifs du droit de chasse, de relevés parcellaires et d'une carte du territoire au 1/25 000ème lors du dépôt de cette demande. Des formulaires types d'acte de cession de droit de chasse et de relevé parcellaire sont à votre disposition à la Fédération des Chasseurs de la Saône et Loire.

III – DEMANDE DE PLAN DE GESTION

Bilan de la campagne précédente	Attribution	
	Réalisation	
Evaluation de la population - Indiquer la tendance générale (augmentation, stabilité ou diminution) : - Effectif estimé :		
Nombre de dispositifs demandés pour la saison 2010/2011 (voir circulaire)		

Au cas où un animal serait blessé par une autre équipe de chasse, autorisez-vous le passage d'un conducteur agréé de chiens de sang sur votre territoire pour poursuivre la recherche ? OUI NON

Observations éventuelles :

Je soussigné, _____ certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements indiqués, notamment ceux concernant le territoire de chasse et affirme détenir le droit de chasse sur les propriétés mentionnées au paragraphe II.

Fait à _____ le _____
Signature

IV - PARTIE RESERVEE A LA FEDERATION DES CHASSEURS

Avis du Comité Local Grand Gibier	
Avis de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Saône et Loire	

AUCUNE RELANCE NE SERA FAITE

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès de la fédération départementale des chasseurs à laquelle adhère le demandeur.